

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du

Mardi 1er février 2011
18 h 30

- Mariac -

Débat d'Orientations Budgétaires
2011

SOMMAIRE

I – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	4
1 - Introduction par M. le Président	
2 - Présentation	
II – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 et COMPTES DE GESTION 2010	14
III – ASSAINISSEMENT	16
1 – Permis de construire pour le prétraitement de la station d'épuration du Cheylard	
2 – Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux en AEP, assainissement et VRD	
IV –ZONE D'ACTIVITÉS D'ARIC	16
Vente d'une parcelle pour l'implantation de la pépinière d'entreprises	
V – TRANSPORTS	17
1 - Autorisation à signer un avenant à la convention sur la ligne de transport St Julien Labrousse-Lamastre	
2 – Modification du service de transport scolaire sur la ligne Boffres / Vernoux / Le Cheylard	
VI – ADMINISTRATION GÉNÉRALE	17
Autorisation à signer une convention avec le Centre de Gestion pour les dossiers CNRACL	
VII - QUESTIONS DIVERSES	18
VIII – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT	18

Date de la convocation : 21 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44

Étaient présents : M. Richard FREYDIER, M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS (arrivé à 19h05), Mme Karine ARNAUD, M. Gérard CUMIN, Mme Sophie FONTANEL, M. Robert COURTIAL, M. Lucien VIALLE , M. Henri CROS, M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, Mme Karine BROSE, M. Maurice SANIEL, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, M. Jean-Pascal PRAMAYON, M. Christophe VOLLE, M. Thierry GILBERT.

Absents excusés représentés : M. Emile ARNAUD représenté par M. Christian MOLLE, Mme Nathalie CHAREYRE représentée par Mme Geneviève MARION, M. Denis SERRE pouvoir à M. Daniel BERTHIER, Mme Amandine SALLES représentée par Mme Fabienne ARNAUD, Mme Annie FAURE représentée par M. Jean-Luc PLANTIER, Mme Magali FOURET pouvoir à M. Jean-Pascal PRAMAYON.

Absents excusés : M. Ernest HELMSTETTER.

Absent : M. Jérôme MASSON.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance :

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques de la CCPC
- Monique SERILLON, services administratifs de la CCPC
- Mélanie CAMARA, chargée de mission développement économique
- André BEAL, Trésorier communautaire

I - Le débat d'orientations budgétaires 2011 **de la "Communauté de communes du Pays du Cheylard"**

1 - Mot d'introduction de Monsieur le Président:

En préambule, M. le Président rappelle l'objet du débat d'orientation budgétaire : " il a vocation à éclairer le vote des élus. Son organisation constitue une formalité, préalable et substantielle, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité".

"Dans un contexte mouvant, tant au point de vue national qu'international (nouvelles règles fiscales, mondialisation économique...), la CCPC, ses finances et ses perspectives budgétaires, sont bonnes :

- stabilité du fonctionnement, bien qu'il soit prévu un nouveau service, le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles).*

- les recettes sont pour l'instant constantes (les subventions équilibrent les dotations).*

- une bonne capacité courante de financement.*

- et tout ceci, malgré les emprunts (je vous rappelle que nous avons emprunté en 2010 : 2,3 millions d'euros), le remboursement du capital baisse.*

Les recettes réelles de fonctionnement sont excellentes, et c'est notre force, à voir cette comparaison: les recettes s'établissent à 825 € / Hab. alors que la moyenne nationale est à 378 € /Hab.

Ce sont aux environs de 7 millions d'euros d'investissement tous budgets confondus qui pourront être réalisés en 2011,

Et ce malgré ou avec, en trois ans, un remboursement de dette d'un million d'euros.

Notre ratio d'endettement est de 111 % pour une moyenne nationale de 271 %.

Cela augure bien l'avenir, mais nous restons très vigilants à cause du glissement qui se dessine au point de vue de la fiscalité dans le futur, et tout ceci avec les mesures sociales mises en œuvre (abattements sur la taxe d'habitation).

En 2010, la gestion des programmes en pluriannuel et la formalisation des emprunts en anticipation des travaux à venir a permis une meilleure trésorerie (la ligne de trésorerie n'a d'ailleurs pas été utilisée depuis septembre 2010 malgré les travaux en cours).

J'en profite d'ailleurs pour remercier les responsables élus, les services administratifs et techniques pour leur travail concourant à une meilleure gestion de la Communauté de communes.

ANTICIPATION + GESTION + PROSPECTIVE des besoins a permis une sérénité budgétaire et financière de la collectivité.

La poursuite de la mise en place du pôle de services peut continuer.

NB : Je tenais à vous informer dans ce débat que jeudi 3 février je vais signer à la préfecture de l'Ardèche la convention pour le Pôle d'Excellence Rurale qui s'élève au final, et grâce à l'intervention de M. le Ministre MERCIER, à 1,2 millions d'euros.

M. le Président donne la parole à Mme Carine FAURE, Directrice de la CCPC pour la présentation des chiffres du DOB 2010.

2 – Présentation du DOB :

- Mme la Directrice débute par **quelques informations d'ordre général** :

La CCPC comporte 14 communes pour 7 540 habitants (population DGF).

La consolidation des 6 budgets en cours sur la CCPC donne les chiffres suivants :

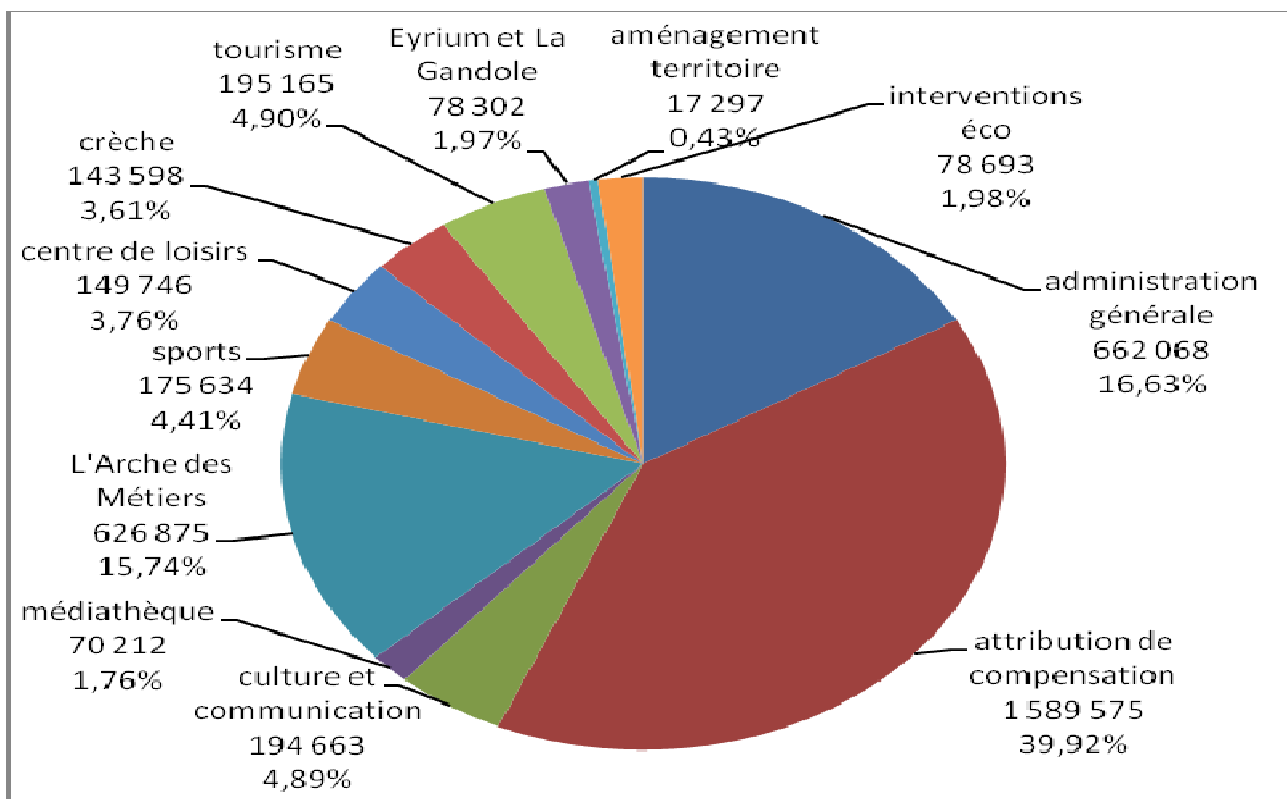
Total réalisation des **budgets de fonctionnement** : **10 173 150,11 €**

Total réalisation des **budgets d'investissement** : **10 248 247,79 €**

Le budget général à lui tout seul s'élève à 8 millions d'€ pour le fonctionnement et 5,2 millions pour l'investissement.

- La **gestion des services du budget général** s'établit de la manière suivante en 2010 :

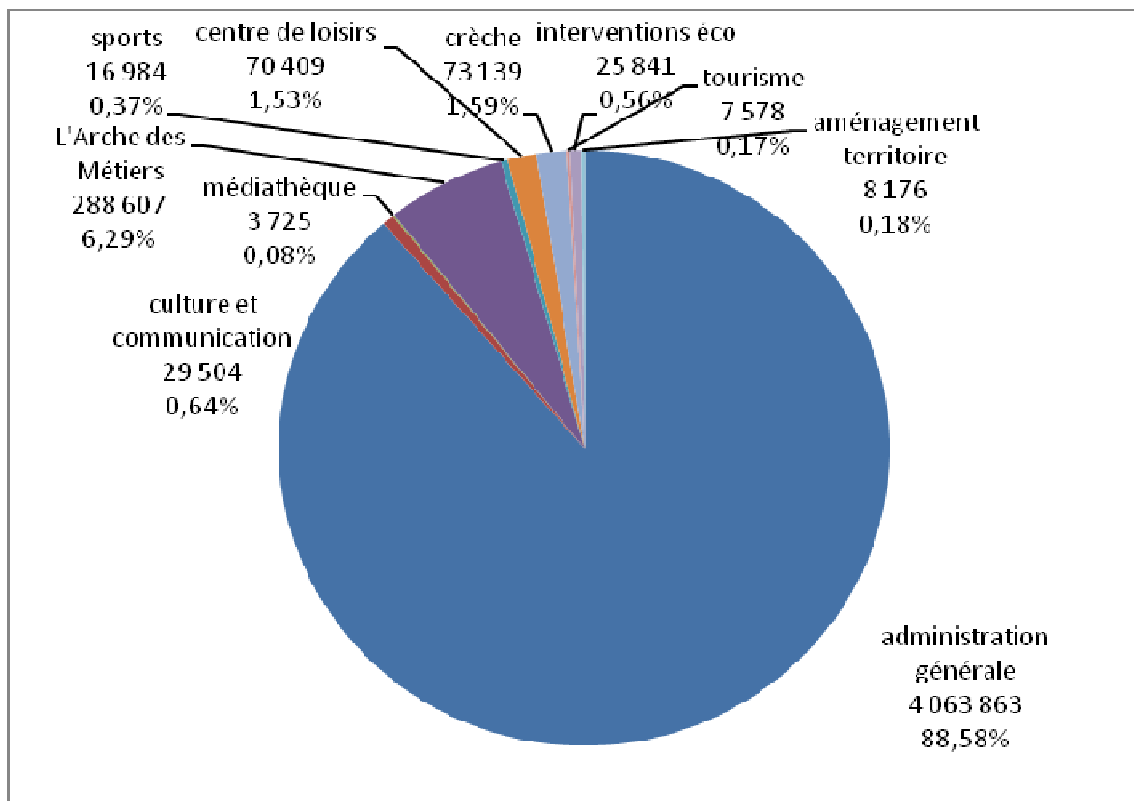
➤ Pour les dépenses :



La charge fixe la plus importante dans ce budget reste le reversement, aux communes membres, de l'attribution de compensation, qui représente presque 40 % du budget.

La totalité des dépenses s'élève à 4 049 222 ,83 €.

➤ Pour les recettes :



Les ressources du budget général sont pour une grande part imputées sur le service "administration générale", car il s'agit de la fiscalité (pour 2 944 773 €), les dotations de l'Etat (970 935 €).

Les subventions réparties sur les différents services correspondent à 407 155,75 €.

Les recettes propres à chaque service se montent à 117 201,52 €.

En ce qui concerne la fiscalité, nous avons encaissé 250 000 € de plus que le prévisionnel budgétaire transmis par Bercy.

La dotation globale de fonctionnement s'établit à 959 602 €, ce qui représente 127 €/ Hab. A titre de comparaison, la moyenne nationale est à 62 €/ Hab.

- La CAF et la prospective 2011 sur le fonctionnement :

Détail prospective 2011 fonctionnement

N°	LIBELLES	RETROSPECTIVE										PROSPECTIVE	
		2006		2007		2008		2009		2010		2011	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
60	ACHATS	135 350	643 966	141 600	692 169	146 400	764 197	800 000	889 056	1 002 960	1 002 946	1 050 000	
61/62/63	SERVICES EXT	536 850		417 900		500 250							
	CHARGES												
64	PERSONNEL	560 000	662 996	570 000	745 079	570 000	759 744	900 000	855 225	960 430	931 522	1 000 000	
	CHARGES												
65	DIVERSES	370 100	358 680	358 600	393 180	320 800	337 334	360 000	355 896	396 916	379 747	390 000	
	CHARGES												
67	EXCEPT	24 000	22 867	24 500	22 890	25 000	42 284	42 300	44 957	48 150	48 098	50 000	
73	ATTRIB COMP	1 596 784	1 595 564	1 596 784	1 587 841	1 596 784	1 583 341	1 580 000	1 592 111	1 589 579	1 589 575	1 589 575	
	TOTAL CHARGES DE FONCT	3 223 084	3 284 073	3 109 384	3 441 159	3 159 234	3 486 900	3 682 300	3 737 245	3 998 035	3 951 889	4 079 575	0
	ATTENUATION												
64	CHARGES	118 200	33 458	118 200	34 205	45 000	25 380	30 000	31 079	23 000	32 857	30 000	
	PRODUITS												
70	DOMANIAUX	96 000	136 863	97 000	138 973	98 000	168 044	120 000	164 871	188 150	196 258	190 000	
	IMPOTS ET												
73	TAXES	21 300		21 300		21 300		28 429	29 973	30 140	28 178	30 000	
731	FISCALITE	2 085 400	2 212 683	2 100 000	2 356 729	2 120 000	2 556 287	2 555 000	2 696 878	2 614 000	2 944 773	2 945 000	
74	DOTATIONS	108 300	1 262 410	108 700	1 338 299	110 400	1 370 052	1 350 000	1 302 433	1 392 520	1 378 091	1 379 000	
75	AUTRES PDTS	0		0		0				6 000	5 366	1 500	
76	PRODUITS FIN	20 000	17 517	15 000	12 445	10 000	8 264	5 000	5 011	2 546	2 546	1 710	
77	PDTS EXCEPT	90 000		1 300		1 400			715	1 000	1 764		
	TOTAL RECETTES DE FONCT	3 513 900	3 662 931	3 439 800	3 880 651	3 399 700	4 128 027	4 088 429	4 230 960	4 257 356	4 589 833	4 577 210	0
	CAPACITE COURANTE DE FINANCEMENT	290 816	378 858	330 416	439 492	240 466	641 127	406 129	493 715	259 321	637 944	497 635	0
66	INTERETS DE LA DETTE	33 000	27 382	25 000	27 708	16 000	9 752	5 500	5 241	33 070	30 577	25 332	
164	REMBOURSEMENT DU CAPITAL	97 268	98 732	91 238	90 255	85 216	83 035	44 250	41 831	64 100	62 772	42 720	
	EPARGNE NETTE	160 548	252 744	214 178	321 529	139 250	548 340	356 379	446 643	162 151	544 595	429 583	0

La capacité d'autofinancement du budget général s'élève à 637 944 € en 2010. Ce bon résultat de la CAF est dû au complément de recettes fiscales et à la rigueur imposée au budget de chaque service.

Nous arrivons à un montant d'épargne nette de 544 595 €.

Par comparaison, l'épargne nette connaît une moyenne nationale 2010 de 26 €/Hab. alors que l'épargne nette du budget général atteint 72 €/Hab.

La prospective pour 2011 qui peut être esquissée sur le fonctionnement n'amène pas de réel changement par rapport à 2010 et il semble possible de tableer sur une capacité d'autofinancement de 497 635 €.

Donc une bonne capacité pour envisager la fin des programmes en cours et en entamer de nouveaux.

- Les **dépenses d'investissement** :

Carine Faure rappelle que nous ne sommes qu'au niveau d'un débat d'orientation budgétaire. Il ne s'agit ici que d'une prospective sur l'investissement, les budgets n'étant pas encore commencés.

➤ Budget général :

Le budget d'investissement sera surtout établi sur les restes à réaliser des programmes en cours que sont :

- Le Pôle Enfance Jeunesse : 689 130 €
- La Salle de Sport : 573 647 €
- Eyrium : 200 000 €
- Vallée du Bijou (AMO et MO sur Maison du Bijou) : 129 000 €

Quant aux nouveaux projets, un seul sera susceptible d'être inscrit : la deuxième tranche de l'aménagement de la base aquatique Eyrium qui comprendra la construction du restaurant et de l'espace bien-être. Une enveloppe d'environ 1 million d'euros y sera consacrée.

Il est précisé que ce projet fait partie du PER à hauteur de 320 000 €.

Soit au total + de 2,6 millions d'euros sur 2011.

➤ Budget eau :

Sur ce budget, nous sommes surtout en attente du schéma directeur. Donc l'investissement correspond pour l'instant aux restes à réaliser, à savoir :

- Chabannes : 46 550 €
- Chantelauve Sud : 165 000 €
- Mise en conformité des captages : 53 500 €
- Schéma directeur : 126 500 €
- Programmes divers : 50 000 €

En programmes nouveaux, nous prévoyons d'inscrire les demandes formulées par les communes et qui pourront être réalisées pour un montant total de 200 000 €.

Soit au total de 600 000 € pour 2011.

➤ Budget assainissement :

Sur ce budget, le même schéma se dessine avec un gros projet dans les restes à réaliser 2011 : la réhabilitation de la station d'épuration du Cheylard. Il a été fait le choix de noter dans les restes à réaliser pour ce projet que la tranche ferme (prétraitement, bassin d'aération, traitement de l'azote et du phosphore...) et la tranche conditionnelle 1 qui concerne la construction d'une zone de dépotage pour les matières de vidange de l'assainissement autonome. La station d'épuration ayant été déclarée conforme à la Directive ERU, la tranche conditionnelle 2 pour le traitement tertiaire est reportée.

- STEP : 2 185 000 €
- Chantelauve Sud : 120 000 €
- Chabannes : 90 500 €
- Chambaud : 14 000 €

En programme nouveau, nous essaierons d'inscrire des extensions diverses demandées par les communes pour 50 000 €.

Soit un total de 2,4 millions d'euros pour 2011.

➤ Budget ZA Aric :

Le seul programme inscrit en 2011 concernera les fouilles archéologiques pour un montant de 750 000 €. La résolution de cette étape permettra d'envisager de nouvelles perspectives pour 2012.

➤ Budget ZA Prés de l'Eyrieux :

La zone des Prés de l'Eyrieux est maintenant viabilisée en totalité. Il reste à payer sur la 2^{ème} tranche de travaux un reliquat de 100 000 €.

➤ Budget Activités Economiques :

Quelques restes à réaliser sont reportés en 2011 :

- Pépinière : 100 000 €
- Hôtel restaurant : 50 000 €
- Immobilier d'entreprises : 24 000 €

En programme 2011, il est prévu la construction de la pépinière pour 1 300 000 €.

Il est rappelé que ce projet est également inscrit dans le PER pour une subvention de 430 000 €. La Région doit financer aussi pour le même montant. On attend une réponse du Conseil Général pour 200 000 €.

RETROSPECTIVE / PROSPECTIVE

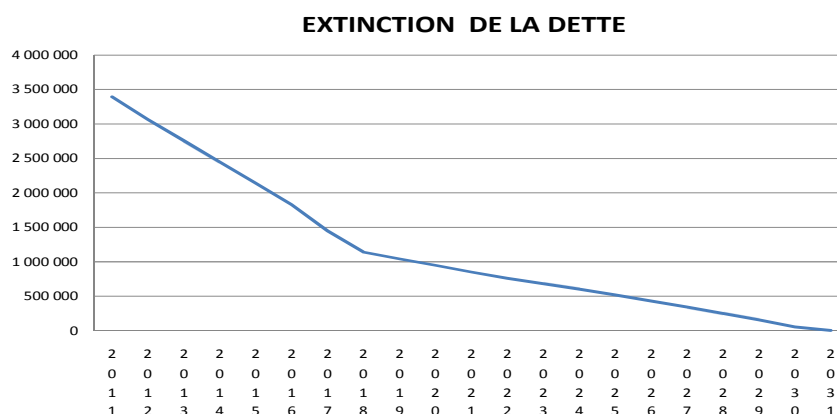
Investissement

	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
BUDGET GENERAL	92 565	52 658	146 353	389 542	459 082	2 142 170	2 600 000
EAU	163 383	189 271	462 748	176 887	211 294	230 784	600 000
ASST	460 747	376 398	710 515	322 743	417 761	278 897	2 500 000
ARIC	154 629	2 214 319	202 709	172 474	244 067	66 244	750 000
PRES EYRIEUX	137 450	434 615	69 561	575 593	446 130	1 110 741	100 000
ACTIVITES ECO						115 012	1 400 000
TOTAL INVESTISSEMENT PREVISIONNEL							7 950 000

L'investissement prévisionnel de la CCPC s'élève donc à 7 950 000 €.

- **Extinction de la dette globale :**

EXTINCTION DE LA DETTE GLOBALE



La CCPC a profité de la baisse des taux d'intérêt pour contracter de nouveaux emprunts sur différents budgets pour un montant total de 2,3 millions d'euros.

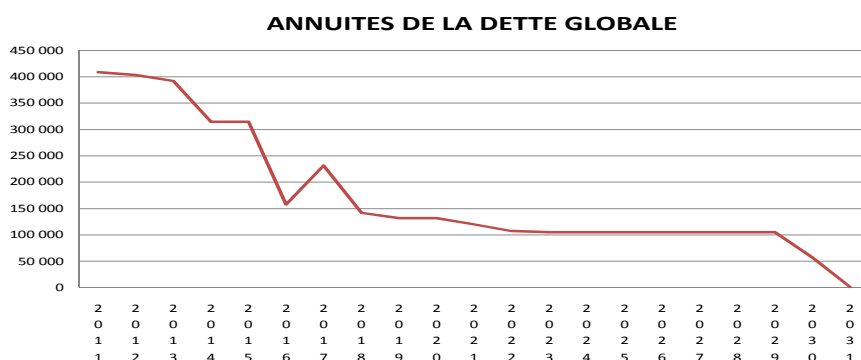
Ceci a conduit à une augmentation de l'encours de dette qui atteint presque 3,4 millions d'euros au 1^{er} janvier 2011.

Il est toutefois à constater que la dette baisse rapidement, puisque nous remboursons un million d'euros en 3 ans.

A titre de comparaison, en 2009, la dette moyenne par habitant était de 138 €, la dette du budget général arrivant à 12 € / Hab. En intégrant l'emprunt contracté en 2010, la dette passe à 94 € / Hab.

- **Annuité globale :**

ANNUITES DE LA DETTE GLOBALE



- **Ratios :**

RATIOS CONSOLIDES et MOYENNES NATIONALES

- Dépenses réelles de fonctionnement :
 - CCPC : 600 € / Hab. -> Moy. : 364 € / Hab.
- Remboursement de dette :
 - CCPC : 40 € / Hab. -> Moy. : 18 € / Hab.
- Dépenses réelles d'Investissement :
 - CCPC : 595 € / Hab. -> Moy. : 238 € / Hab.
- Recettes réelles de fonctionnement :
 - CCPC : 825 € / Hab. -> Moy. : 378 € / Hab.

RATIOS (budget général)

- Ratio de rigidité 2010 (couverture des charges obligatoires par les produits) :
Moyenne à 41 % / CCPC : 32 %
- Ratio d'endettement 2009 :
Moyenne à 271 % / CCPC : 15 %
- Ratio d'endettement 2010/2011 :
CCPC : 111 %
- Ratio d'endettement 2010(en années de CAF):
Médiane à 2,5 années / CCPC : 1,2 années

Sur le budget général, même avec le nouvel emprunt, le ratio d'endettement n'atteint pas la moitié du ratio moyen. Donc la dette reste encore une marge de manœuvre possible pour le Budget Général. Il est à observer également le ratio d'endettement par années de CAF : la médiane est à 2,5 années alors que la CCPC est à 1,2 année.

- **Réforme de la taxe professionnelle :**

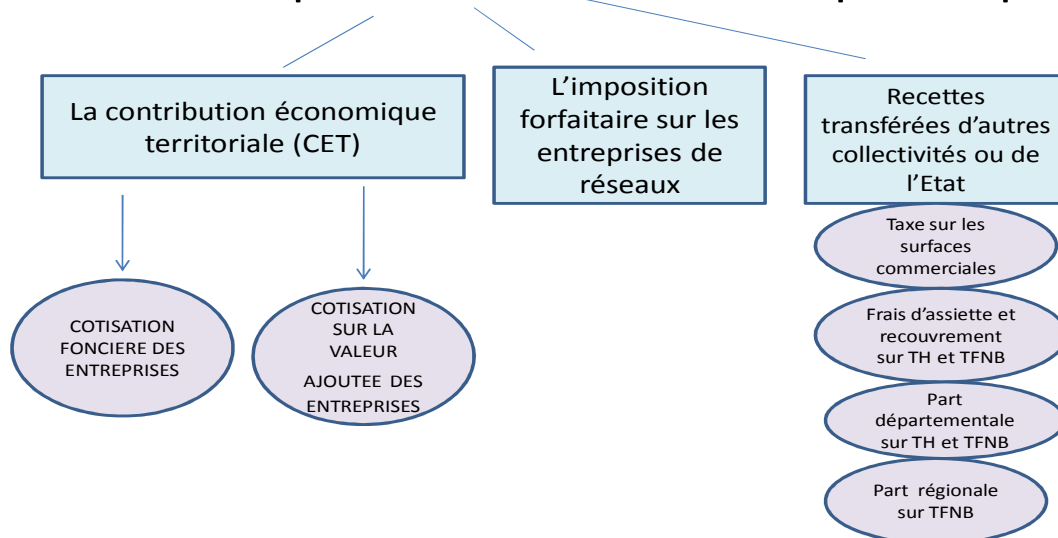
Ressources fiscales 2010

- Compensation relais versée : 2 719 987 €
- taxes ménage : 224 786 €
 - TH : 76 737 €
 - TFB : 133 640 €
 - TFNB : 8 376 €
 - Rôles suppl. : 6 033 €

Soit un total de 2 944 773 €

A PARTIR DE 2011

- La taxe professionnelle est remplacée par:



Prévisions fiscales 2011

• CFE :	773 843
• CVAE :	449 339
• TFB :	132 194
• TFNB :	15 338
• TH :	657 057
• Compensation :	54 774
• <u>IFER :</u>	<u>49 887</u>
• TOTAL :	2 132 432
Dotation budgétaire complémentaire :	
FNGIR :	269 334
	<u>546 781</u>
TOTAL :	2 948 547
Soit 816 115 € de compensation	

Carine Faure rappelle aux délégués la disposition fiscale qu'ils ont adopté en octobre 2010 : un abattement spécial à la base de 5 % pour les personnes de conditions modestes sur la taxe d'habitation.

En observant les prévisions fiscales 2011, deux remarques sont à formuler :

- la crainte d'un glissement de la fiscalité professionnelle vers la fiscalité ménage (cf les recettes fiscales de la CFE et de la TH).

- l'incertitude sur l'avenir de la compensation effectuée par l'Etat puisque nous arriverons vraisemblablement à plus de 800 000 euros de compensation versée à la CCPC en 2011.

Carine FAURE conclut cette analyse en soulignant deux points :

- l'anticipation sur les projets par la réalisation des emprunts a permis de bénéficier d'une situation financière plus favorable

- la pluriannualité appliquée depuis deux ans sur les programmes d'investissement a obligé à une rigueur sur les budgets.

Ces deux aspects se retrouvent dans les résultats excellents qui peuvent être observés dans tous les budgets.

Avant de clôturer ce débat d'orientations budgétaires, M. le Président demande aux délégués s'ils ont des questions sur ce débat.

M.BRESSO demande si la hausse des dépenses du service Administration générale allait se poursuivre.

M. le Président explique que la CCPC a pris de l'ampleur au fur et à mesure des prises de compétences et de sa montée en puissance, ce qui correspond à une évolution maîtrisée de ce service.

M. GILBERT, tout en soulignant la forte hausse de la dette, demande si de nouveaux emprunts sont prévus sur 2011.

Carine FAURE prévient qu'il ne s'agit que du DOB et que les budgets ne sont pas encore montés. Toutefois, à ce sujet, une seule certitude est clairement identifiée et concerne la pépinière d'entreprises. En effet, le plan de financement de la pépinière comprend un emprunt de 270 000 euros, qui sera compensé par les loyers.

M. GILBERT s'interroge sur une anticipation sur la fiscalité ménage, vu la réforme de la fiscalité professionnelle et le glissement qui s'opère vers la fiscalité ménage.

Jacques CHABAL souligne qu'il a été procédé à une anticipation sur la dette et l'investissement afin de créer un pôle de service le plus abouti pour le bien-être des habitants. Au regard des horizons difficiles qui s'annoncent pour les finances de l'Etat, tout a été fait pour anticiper les besoins des habitants et les investissements qui devaient être réalisés afin de prévoir et couvrir l'avenir.

Les questions étant épuisées, M. le Président clôt ce débat d'orientations budgétaires 2011.

[Arrivée de M. Pierre CROS à 19h05].

II – Vote des comptes administratifs et comptes de gestion

M. le Président demande à Mrs les vice-présidents chargés des différents budgets de présenter les résultats constatés sur l'exercice 2010 et l'affectation des résultats qui s'y rapporte.

M. le Président sort de la salle le temps du débat et du vote des comptes administratifs.

1. Budget général :

M. Raymond FAYARD, 1^{er} vice-président, rappelle les montants évoqués lors du DOB concernant le Budget général.

Le budget de fonctionnement termine avec un excédent total de 550 606,71 euros.

Le budget d'investissement clôture l'exercice sur un résultat excédentaire de 637 448,65 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- en dépenses : 1 720 855,60 €
- en recettes : 718 480,80 €

L'affectation est donc proposée de la manière suivante :

- Au compte 1068 pour 364 926,15 euros
- Au compte 002 pour 185 680,56 euros

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

2. Budget eau :

Les résultats cumulés 2010 sont excédentaires à hauteur de 141 872,86 euros pour le fonctionnement.

L'investissement se retrouve également excédentaire pour 266 106,92 euros.

Les restes à réaliser s'élèvent à 442 350 € pour les dépenses et 194 470 € pour les recettes.

Il est proposé l'affectation suivante :

- Au compte 1068 pour 0 €
- Au compte 002 pour 141 872,86 €

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

3. Budget assainissement :

Les résultats de clôture 2010 s'établissent à 154 273,23 € en fonctionnement et 1 160 104,41 € en investissement.

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- en dépenses : 2 409 500 €
- en recettes : 1 259 500 €

L'affectation des résultats est proposée comme suit :

- Au compte 1068 : 0 €
- Au compte 002 : 154 273,23 €

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

4. Budget ZA Aric :

Ce budget clôture avec un déficit de 13 456,07 € en fonctionnement et un déficit cumulé de 652 921,55 €. L'excédent d'investissement constaté en 2010 de 291 960,73 € est venu combler une partie de ce déficit.

L'affectation se réalise ainsi:

- Au compte 1068 : 0 €
- Au compte 002 déficit : 13 456,07 €

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

5. Budget ZA Prés de l'Eyrieux :

Un excédent s'établit en 2010 à 198 832,57 € en fonctionnement, qui va venir combler le déficit constaté en investissement qui s'élève en 2010 à 1 499 655,89 €.

L'affectation est donc proposée de la manière suivante :

- Au compte 1068 : 198 832,57 €
- Au compte 002 : 0 €

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

6. Budget Activités Economiques :

Ce budget ayant débuté en 2010, seule la section d'investissement a fonctionné avec un résultat de clôture déficitaire de 115 011,61 €.

Des restes à réaliser sont à reporter sur 2011 :

- en dépenses pour 174 000 €
- en recettes pour 289 100 €

Le Conseil adopte, par 41 voix pour et 1 abstention, le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

M. le Président remercie les délégués pour ce vote et propose d'entériner également les comptes de gestion de M. le Trésorier communautaire, à qui il donne la parole.

M. André BEAL, Trésorier communautaire, indique que les résultats qui ont été énoncés sont conformes à ceux de ses comptes de gestion. Il souligne la bonne santé financière avec une capacité d'autofinancement intéressante générée par l'anticipation sur les emprunts mais aussi dégagée par la gestion propre du budget général.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les comptes de gestion de M. le Trésorier communautaire.

III – Assainissement

1 – Permis de construire pour le prétraitement de la station d'épuration du Cheylard :

M. Raymond FAYARD, Vice-président en charge du dossier de la réhabilitation de la station d'épuration du Cheylard, informe le Conseil qu'à la suite de la désignation des entreprises retenues, la phase de préparation du chantier a démarré.

Il poursuit en indiquant qu'un permis de construire doit être déposé dans le cadre des travaux projetés. Ce permis porte sur :

- la démolition des prétraitements existants
- la construction d'un bâtiment pour recevoir les matières de vidange
- la construction des prétraitements
- le changement du dispositif de traitement des boues, y compris l'aménagement des abords

M. FAYARD propose d'autoriser M. le Président à signer le permis de construire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la demande de permis de construire relative aux travaux sur la construction existante de la station d'épuration intercommunautaire et à déposer la demande de permis.

2 – Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux en AEP, Assainissement et VRD :

Monsieur le vice-président, Raymond FAYARD, informe les délégués communautaires que la Communauté de communes ne peut plus faire appel à de l'ingénierie publique pour les travaux d'eau et d'assainissement.

Un marché à bons de commande en procédure adaptée a donc été lancé pour des missions d'assistance et maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement, d'eau potable et VRD.

Le Cabinet BEAUR a été retenu avec un taux de rémunération moyen de 7,48 %.

Le début des prestations devrait démarrer en 2011 pour une durée de 1 an reconductible.

IV – Zone d'activité d'Arac

Vente d'une parcelle pour l'implantation de la pépinière d'entreprises

M. le Vice-président, M. Daniel BERTHIER, indique qu'il est nécessaire de vendre une parcelle de terrain de la zone d'activités d'Arac au Budget annexe "activités économiques" pour l'implantation de la pépinière d'entreprises.

La parcelle concernée est la parcelle AE 241 pour une superficie totale de 1 793 m² au prix de 25 € ht le m².

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la vente de la parcelle AE 241 au budget annexe Activités Economiques pour la pépinière.

V – Transports

1- Autorisation à signer un avenant à la convention sur la ligne de transport St Julien Labrousse – Lamastre :

M. Maurice ROCHE, Vice-président en charge de la compétence transports, expose que l'activité de l'entreprise JOUVE Voyages a été reprise par la société de transport Les Cars de l'Eyrieux depuis le 12 avril 2010.

La société Jouve Voyages était chargée du transport local spécifique entre St Julien Labrousse et Lamastre. Un avenant doit donc être passé portant sur le transfert à l'entreprise Les Cars de l'Eyrieux de cette convention.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au transfert d'activités de l'entreprise Jouve Voyages vers l'entreprise Les Cars de l'Eyrieux.

2- Modification du service de transport scolaire sur la ligne Boffres/Vernoux/ Le Cheylard :

M. le Vice-président fait part au Conseil de la demande de M. le Maire de Chateauneuf de Vernoux de bénéficier d'une extension de service de ramassage scolaire sur la ligne Boffres / Vernoux / Le Cheylard. Il s'agirait d'instaurer un point de ramassage au lieu-dit Le Village sur la commune de Chateauneuf de Vernoux afin de permettre la prise en charge de 6 élèves qui se rendent quotidiennement au Lycée du Cheylard.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite l'extension du service de ramassage scolaire de la ligne Boffres / Vernoux / Le Cheylard jusqu'au village de Chateauneuf de Vernoux et demande au Président d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour solliciter la modification de ce service de transport scolaire.

VI – Administration générale

Autorisation à signer une convention avec le Centre de Gestion pour leurs interventions sur les dossiers CNRACL :

Mme Carine FAURE, DGS de la Communauté de communes, explique qu'il existe une convention entre la CCPC et le Centre de Gestion de la Fonction Publique relative à leurs interventions sur les dossiers CNRACL.

Elle indique que cette prestation peut coûter entre 10,50 € et 35 € par dossier et selon le motif d'intervention.

Il est proposé de reconduire la convention pour la période du 1/04/2011 au 31/12/2013.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la reconduction de la convention entre le CDG et la CCPC et autorise le Président à signer cette convention pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2013.

VII – Questions diverses

Adhésion de collectivités au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche :

Mme Carine FAURE indique que, comme à l'accoutumée, il est demandé au Conseil de donner son avis concernant les demandes d'adhésion de collectivités au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion des communes de Beaumont Monteux et des Vans et la Communauté de communes du Pays de Vernoux.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Beaumont Monteux, Les Vans et la Communauté de communes du Pays de Vernoux.

VIII – Communications du Président

1 – Soutien à RDB :

M. le Président informe le Conseil qu'il a signé au nom du conseil communautaire un courrier de soutien à l'association Radio des Boutières, qui a été transmis à M. le Ministre chargé de la culture et de la Communication.

Il précise que selon les dernières informations, la commission qui devait statuer ce jour sur l'appel a reporté sa décision au vendredi 4 février.

2 – France Telecom :

M. le Président donne la parole à M. BOULON qui a suivi ce dossier pour l'ensemble des collectivités. M. BOULON indique qu'une réunion a eu lieu en décembre avec M. DELEUZE, Directeur régional auprès des collectivités locales pour France Telecom. Ce dernier a signalé que des améliorations notables allaient se produire d'ici fin 2011 sur les communes de Mariac (Pont de Fromentières) et St Julien Labrousse. En revanche, M. Boulon précise que pour les autres communes ayant seulement quelques difficultés une certaine frustration a pu se ressentir. Il rappelle aux maires de bien transmettre à M. Deleuze leurs remarques sur les points noirs qu'ils pourraient identifier sur leur commune.

3 – Tous au numérique :

M. le Président rappelle le passage au Tout numérique à partir du 14 juin 2011 pour l'ensemble du Pays du Cheylard.

4 – Agence Régionale de Santé :

M. le Président informe le conseil qu'il représente l'ADCF (Assemblée des Communautés de France) au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie pour les Territoires Sud Rhône-Alpes. Une réunion a lieu jeudi 3 février.

M. le Président précise qu'il est important d'être présent sur ces thématiques pour les années à venir, car toutes les grandes décisions en matière de santé et d'autonomie de la personne seront prises à ce niveau.

5 – Cap Territoires :

M. le Président alerte les communes qu'il reste beaucoup de reliquat sur le Cap Territoires 2007-2009 et 2010. Il incite les communes à faire parvenir leurs dossiers au Conseil Général dans les meilleurs délais.

Les débats étant épuisés, M. le Président clôture la séance et invite les délégués à se revoir pour le vote des budgets primitifs 2011.

Fin de la séance à 20h15

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de communes
du Pays du Cheylard
Conseiller général de l'Ardèche

